



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 15 janvier 2018 à 21 h, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers

Etienne Beaumont
Philippe Gasse
Benoit Voyer
Yvan Barrette
Pierre Cloutier
Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le trésorier, M. Nicolas Pépin, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Présentation du budget de l'année 2018

1.2 Adoption du budget de l'année 2018

1.3 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020

1.4 Publication du document explicatif du budget de l'année 2018 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020

2. Trésorerie

2.1 Aucun

3. Sécurité publique

3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Aucun

6. Loisirs et culture

6.1 Aucun

7 Période de questions

8. Petites annonces



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

8.1 Aucun

9 Levée de la séance

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

SUJET 1.1

M. le maire Daniel Dion fait la présentation du budget de l'année 2018.

M. le conseiller Fernand Lirette quitte son siège. Il est 21 h 39. Il le reprend à 21 h 41.

18-01-027 **ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2018**

Attendu qu'un projet de budget a été déposé aux membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond adopte, pour l'exercice financier 2018, un budget équilibré de 16 823 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

18-01-028 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020**

Attendu qu'un projet de programme triennal d'immobilisations a été déposé aux membres du conseil conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PHILIPPE GASSE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

- ✓ *Le maire invite les gens présents à formuler leurs questions au sujet du budget et du programme triennal d'immobilisations, mais personne ne s'y présente.*

Le maire fait quelques petites annonces avant la fin de la séance.

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 21 h 56.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & &